

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 3 OCTOBRE 2025**

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le vendredi 3 octobre 2025 à 9h30, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Olivier DOSNE, Président.
Nombre de membres présents à la séance	09	
Nombre de membres représentés	03	
Nombre de membres non représentés	01	

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »

M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »

Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »

Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée

M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

Membres nommés :

M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ

Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne

Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94

ABSENTS REPRESENTES :

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S.

Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Bernadette PHILIPPOT

DELIBERATION N°3

**COMPTE RENDU DES DECISIONS ET DES AVENANTS PRIS AU TITRE DE L'ARTICLE R123-21
DU CASF**

PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente

Mes Chers Collègues,

Vous avez décidé, en application de l'article R123-21 du CASF et par délibération n° 5 du Conseil d'administration du 22 juillet 2020, de déléguer certains pouvoirs au Président du CCAS, qui me délègue à son tour ces pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement.

Il doit vous être rendu compte à chaque conseil d'administration des décisions prises et des marchés ou avenants conclus dans ce cadre.

Vous trouverez donc ci-après la liste des aides accordées après consultation de la commission permanente sur la période allant du 8 mai au 11 septembre 2025.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

RECAPITULATIF DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 mai au 11 septembre 2025

N° Foyer	Nature de l'aide	Mnt accordé	Objet de l'aide	Retraité
3984	aide financière	250 €	achat électroménager	oui
87 18	aide financière	200 €	loyer	
8727	aide financière	400 €	loyer	
87 25	aide financière	350 €	loyer	
52 29	aide financière	600 €	dette cantine	
48 37	aide financière	250 €	achat électroménager	
73 86	aide financière	200 €	loyer	
85 47	aide financière	200 €	loyer	
56 32	tickets service	70 €	aide alimentaire	
36 62	aide financière	384,72 €	loyer	oui
64 50	aide financière	400 €	loyer	
82 84	aide financière	300 €	séjour adapté au handicap	
87 26	aide financière	405,54 €	cotisation mutuelle	
38 07	aide financière	230 €	loyer	
51 86	aide financière	100 €	aide alimentaire	

87 69	aide financière	400 €	loyer	
46 27	tickets service	84 €	aide alimentaire	
55 03	aide financière	245 €	charges courantes	
87 36	aide financière	316,41 €	loyer	
67 04	tickets service	70 €	aide alimentaire	
67 04	aide financière	600 €	loyer	
87 53	aide financière	300 €	charges courantes	OUI
87 68	aide financière	225 €	frais de santé	
87 67	tickets service	70 €	aide alimentaire	
85 88	tickets service	70 €	aide alimentaire	
85 88	aide financière	400 €	achat ordinateur	
62 30	aide financière	582,51 €	loyer	
87 34	aide financière	150 €	charges courantes	
87 34	tickets service	70 €	aide alimentaire	
48 83	tickets service	70 €	aide alimentaire	
58 22	tickets service	70 €	aide alimentaire	
58 22	aide financière	262 €	charges de copropriété	OUI
56 07	aide financière	600 €	dette d'énergie	
51 86	tickets service	70 €	aide alimentaire	
68 22	aide financière	300 €	dette d'énergie	
68 22	tickets service	70 €	aide alimentaire	
87 43	tickets service	70 €	aide alimentaire	

Total : 9435.18 €

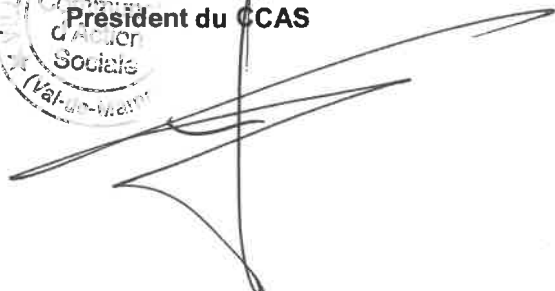
Principaux textes réglementaires	- article R123-21 du CASF - délibération n°5 du conseil d'administration du CCAS en date du 22 juillet 2020
----------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré par :

Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Article unique : prend acte des décisions et des avenants pris par le Président ou la Vice-présidente du CCAS dans le cadre des dispositions de l'article R 123-21 du CASF et en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par la délibération n° 5 du conseil d'administration du 22 juillet 2020.



M. Olivier DOSNE
Président du CCAS



Mme Bernadette PHILIPPOT
Secrétaire de séance

Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée sur le site Internet électronique
 07 OCT. 2025
 et télétransmis au contrôle de légalité le :

Fait à Joinville-le-Pont le

07 OCT. 2025